

## Le Busard des roseaux *Circus aeruginosus*

**Code Natura 2000 : A 081**

### Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce à surveiller

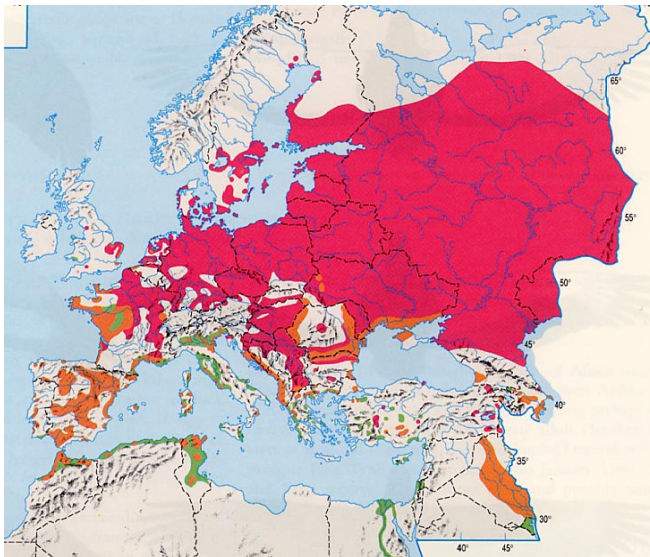
- Classe : Oiseaux
- Ordre : Falconiformes
- Famille : Accipitridés



### Description de l'espèce

Rapace de taille moyenne avec de longues ailes tenues en « V » lorsqu'il plane. La majorité des oiseaux sont entièrement brun avec la calotte, la gorge et le bord antérieur de l'aile beige jaunâtre. Certains mâles acquièrent un plumage gris sur la queue et une partie des ailes.

### Répartition en France et en Europe



Le Busard des roseaux vit dans toute l'Europe. En France l'aire de reproduction est très morcelée car l'espèce évite les massifs montagneux. L'espèce est présente partout en plaine où l'on trouve des lacs et des marais.

### Biologie et Ecologie

#### **Habitats en Languedoc-Roussillon**

Le Busard des roseaux fréquente tout particulièrement les marais, les lacs de basse altitude pourvus d'une végétation hélophile dense (phragmite, typhas, scirpes). Quelques couples fréquentent également des zones sèches comme les cultures ou les landes.

#### **Régime alimentaire**

Le régime alimentaire du Busard des roseaux est assez éclectique. Il se nourrit d'amphibiens, reptiles, micro-mammifères et petits oiseaux mais il peut être également charognard en général en dehors de la période de reproduction.

#### **Reproduction et activités**

Les couples de Busard des roseaux s'installent de façon très lâche ou au contraire très rapprochée formant de petites colonies. Les mâles peuvent être polygames. Le nid du Busard des roseaux est installé majoritairement dans des roselières. Il est volumineux de façon à ce qu'il soit bien au-dessus du niveau de l'eau. Les pontes (1 à 8 œufs) interviennent entre mi-mars et fin juin avec un maximum à la mi-avril. Les jeunes volent après 45 à 50 jours et deviennent indépendants après 80 à 90 jours.

#### **Migrations**

La majorité des oiseaux reproducteurs français (sauf ceux du nord et l'est de la France) ne montre pas de tendance migratoire affirmée. Par contre les populations de l'Est de l'Europe migrent et passent par la France pour rejoindre leurs zones d'hivernage en Espagne et en Afrique.

### **État des populations et tendances d'évolution des effectifs**

La population européenne du Busard des roseaux est assez fluctuante mais montre une tendance à l'augmentation depuis les années 70. Sa distribution s'est également élargie. L'effectif français se situe entre 1000 et 5000 couples. Le Languedoc-Roussillon abrite environ 120 couples dont 40 dans l'Hérault. La population semble stable.

### **Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Effectif et état de conservation)**

Le Busard des roseaux niche dans les grandes roselières de l'étang de Mauguio (3 à 7 couples selon les années). La régression importante de la roselière (en particulier celle des Rajols) pourrait affecter l'espèce en ne fournissant plus de sites de nidification adéquates à court terme. L'état de conservation des habitats du Busard des roseaux est considéré comme mauvais.

### **Menaces**

L'espèce est menacée par :

- la diminution générale des zones humides,
- par le dérangement du à l'ouverture précoce de la chasse alors que les jeunes ne sont pas émancipés
- par empoisonnement avec la Bromadiolone utilisée pour éliminer les Ragondins
- par saturnisme lorsque le Busard des roseaux consomme les plombs contenus dans les cadavres de canards. 14% des oiseaux capturés en Camargue avaient une concentration de plomb dans le sang indicatrice d'un véritable empoisonnement.

### **Mesures de gestion conservatoire**

Les mesures de gestion favorables au maintien du Busard des roseaux sont simples :

- protéger les zones humides.
- Mettre en place une gestion des marais qui permette à la roselière de se maintenir sur des surfaces importantes.
- Eviter les dérangements en période de nidification

### **Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces**

Ces mesures sont favorables à l'ensemble de l'avifaune paludicole.